

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2016**

OBJET
**16 – OGEC - CONVENTION DE PARTENARIAT -
FINANCEMENT**

N° 2016-06-16
NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille seize, le six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU
Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

La convention relative aux relations financières existantes entre la commune de Treillières et l'organisme de gestion de l'école Sainte-Thérèse arrive à son terme, il convient donc de la renouveler pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019.

La convention définit les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Sainte-Thérèse.

Le montant de la participation communale par élève est le suivant :

	Part fixe Montant bloqué sur la durée de la convention		Part variable Montant réévalué chaque année	Montant de la participation
	Montant élève	Part supplémentaire maternel	Montant élève	
Maternel	295.00 €	540.00 €	49.50 €	884.50 €
Elémentaire	295.00 €		49.50 €	344.50 €

La participation communale est versée pour tous les élèves des classes maternelles et élémentaires domiciliés à Treillières et qui sont inscrits à l'école Sainte-Thérèse au 1^{er} octobre de chaque année.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160606-2016-06-06-DE16-
DE
Date de télétransmission : 09/06/2016
Date de réception préfecture : 09/06/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 6 juin 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

